

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2013

PROTECTION DU SECRET DES SOURCES DES JOURNALISTES - (N° 1127)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL65

présenté par
Mme Chapdelaine, rapporteure

ARTICLE 2

A l'alinéa 4, supprimer les mots :

« des journalistes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.